

Communiqué de Presse

Signature d'une Convention de Partenariat entre Handicap Anjou et la CPAM de Maine-et-Loire

Angers, le 14 mai 2025,

Ce matin, dans les locaux de Handicap Anjou à Angers, une convention de partenariat a été officiellement signée entre Handicap Anjou et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine-et-Loire. Cet événement marque une étape significative dans l'engagement commun des deux entités pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un partenariat pour l'inclusion et l'accès aux droits :

En présence de Marie-Eve Viarde et Philippe Daguin, respectivement Directrice et Vice-Président de l'association Handicap Anjou, ainsi que de Bénédicte Samson et Philippe Cuignet, Directrice et Président de la CPAM de Maine-et-Loire, cette convention vise à renforcer la coopération entre les deux structures.

L'objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de handicap.

Quelques Chiffres clés pour rappeler le contexte :

En 2018, 26% de personnes interrogées ont exprimé avoir renoncé à au moins un soin au cours des 12 derniers mois, ce taux de renoncement aux soins exprimé en Maine et Loire est toujours stable.

La MiSAS (Mission Accompagnement Santé) de la CPAM du Maine-et-Loire accompagne les personnes fragiles en manque d'autonomie sur l'accès aux droits et à la santé (soins et prévention). Aujourd'hui ce sont 6 accompagnatrices qui assurent ces missions :

- Accompagnement aux droits (« Passeport santé ») : affiliation, complémentaire santé, médecin traitant, carte vitale voire compte Ameli (si assuré suffisamment autonome) ;
- Accompagnement aux soins : guidance dans le parcours de soins, prise de RDV, réassurance PS et assuré, aide financière, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (CSS et/ou privé) et/ou adaptation du contrat aux besoins ;
- Ateliers d'inclusion numérique.

En 2024, 5000 sollicitations de nos partenaires ont été traitées via un espace privilégié :

- Demandes de documents : Attestation de droits, CEAM ou CV (25%)
- Transmission ou suivi de dossier : C2S, Ouverture de droits, Aide financière... (75%)
- Autres demandes spécifiques : ... (25%)

Ce sont 2000 personnes environ, qui sont accompagnés chaque année (avec un besoin droit et/ou soin solutionné).

Les objectifs de la convention :

- ✓ Favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées par Handicap Anjou.
- ✓ Développer des actions de prévention et de promotion de la santé adaptées.
- ✓ Renforcer la coopération entre les professionnels des deux structures.
- ✓ Sensibiliser les agents de la CPAM aux enjeux du handicap à travers des temps de formation et de partage d'expérience.

Axes de coopération :

Les partenaires ont convenu de plusieurs axes de travail, incluant la coopération opérationnelle, l'accès aux droits et la prévention, la sensibilisation et la formation, ainsi que l'insertion et l'inclusion professionnelles. Des rencontres régulières entre les équipes, des actions de prévention santé ciblées, et des temps d'échanges et de formations croisées sont prévus.

Un engagement réciproque pour une société inclusive :

Ce partenariat illustre l'engagement des deux structures à créer des passerelles solides entre le secteur médico-social et l'assurance maladie. Il s'agit d'un partenariat vivant, fondé sur la confiance, la réciprocité, et l'expérimentation de nouvelles formes de coopération.



Contacts presse :

HandiCap'Anjou
Claire GUILLEAU
02 41 43 93 65 | siege.social@handicap-anjou.fr

CPAM de Maine-et-Loire
Annabelle MORICE
02 41 81 76 90 | annabelle.morice@assurance-maladie.fr

DOSSIER DE PRESSE

Signature officielle d'une convention de partenariat entre Handicap Anjou et la CPAM de Maine-et-Loire

Dans les locaux de Handicap Anjou - 114 rue de la Chalouère à ANGERS

En présence de :

Marie-Eve Viarde, Directrice de l'association HandiCap'Anjou

Monique Ribourg, Présidente de l'association HandiCap'Anjou

Bénédicte Samson, Directrice de la CPAM de Maine-et-Loire

Philippe Cuignet, Président de la CPAM de Maine-et-Loire

Une collaboration engagée pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

La CPAM de Maine-et-Loire et l'Association Handicap Anjou, toutes deux engagées dans une dynamique d'accompagnement, d'information et d'inclusion des personnes en situation de handicap, souhaitent renforcer leur coopération autour d'un objectif commun : favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de handicap, et valoriser l'insertion professionnelle et sociale de ces publics.



**l'Assurance
Maladie**

Maine-et-Loire

1. Présentation des partenaires

L'Association Handicap Anjou

HandiCap'Anjou est une association de familles angevine qui fête ses 10 ans en 2024. Elle est née de la fusion de deux associations de parents AAPEI et ADIMC, toutes deux datant des années 60.

Une histoire commune de plus de 50 ans a permis à ces deux associations de parents de se rejoindre afin de réunir plus de 500 enfants, adolescents, jeunes accompagnés médicalement et adultes, à l'heure actuelle, au sein de familles.

Aujourd'hui, l'association a organisé la structuration de son offre de services et d'établissements en répartissant son activité en 3 pôles. Elle gère 21 établissements et services sur Angers et sa périphérie. Elle accompagne, avec 350 salariés et pour un budget annuel de 26 Millions d'euros, 500 enfants, adolescents ou adultes présentant :

- Des déficiences motrices (dont la paralysie cérébrale et le polyhandicap),
- Des troubles neuro développementaux, dont la déficience intellectuelle et l'autisme.

HandiCap'Anjou a actualisé son projet d'association en 2021. Elle y défend ses valeurs qui sont la bienveillance, le respect et la dignité, l'autodétermination, la citoyenneté, le militantisme.

L'association a signé fin 2020 un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les autorités de financement et de contrôle, l'ARS et le CD 49. Dans ce cadre, l'association a engagé une transformation importante de son offre.

HandiCap'Anjou est actrice des politiques publiques au niveau national, notamment par les fédérations Unapei et Paralysie Cérébrale France dont elle est membre. HandiCap'Anjou adhère au Creai, à l'Uriopss et au syndicat employeur Nexem. L'association est bien repérée dans la région des Pays de la Loire et le département du Maine-et-Loire. Elle est partie prenante du réseau de santé et des questions de handicap à travers notamment la Communauté 360° dont elle est membre fondateur actif, la Comex de la MPDH (MDA), le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, le Conseil Territorial de Santé, la Commission Spécialisée Santé Mentale...

Association gestionnaire, HandiCap'Anjou défend les intérêts des personnes accompagnées et de leurs familles. Elle souhaite :

- ✓ Rassembler tous ceux qui s'intéressent aux personnes en situation de handicap afin d'informer l'opinion et les pouvoirs publics et obtenir les moyens de réaliser l'accueil, l'éducation, le développement, l'insertion dans la vie sociale des enfants, adolescents et adultes souvent en grande dépendance.
- ✓ Réunir les familles pour l'étude en commun de l'éducation motrice, affective, sensorielle, intellectuelle, scolaire, technique, afin de créer dans la famille un climat favorable à l'épanouissement de tous.
- ✓ Venir en aide aux familles par des informations, des conseils et du soutien.
- ✓ Promouvoir et mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement de leurs enfants.
- ✓ Développer entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire.
- ✓ Créer et gérer des services et établissements appropriés tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, l'insertion sociale et professionnelle, l'hébergement, l'organisation des loisirs. Il s'agit de développer autant que possible des initiatives d'intégration voire d'inclusion sociale et plus généralement, favoriser l'innovation.
- ✓ Entretenir et favoriser les collaborations et partenariats dans le champ du handicap.
- ✓ Promouvoir et défendre la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap en tenant compte de leur vulnérabilité, au travers des fédérations nationales et auprès des pouvoirs publics.

La CPAM de Maine-et-Loire

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire **en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources**. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires de la région.

Ses grandes missions sont les suivantes :

- Organiser l'affiliation des bénéficiaires, le **remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement** en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- Mener des **actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé** pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- **Réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins** en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

Nos activités spécifiques

Une plateforme de services assurant l'accueil téléphonique des assurés (ligne 36 46) pour les départements de Vendée, de Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire.



La CPAM agit pour l'accès aux droits et aux soins, la prévention, la promotion de la santé, et l'accompagnement de l'ensemble des assurés dans leur parcours de santé. Elle est également un employeur impliqué dans une politique RH inclusive.

2. Rappel du contexte

Pour que chaque assuré puisse accéder aux droits comme aux soins, l'Assurance Maladie rembourse ou avance les frais de santé, couvrant en moyenne 77% des dépenses de santé.

Pour permettre à tous de s'informer à tout moment et de simplifier les démarches, l'Assurance Maladie met à disposition des assurés différents canaux de contact : chacun choisit celui qui lui correspond le mieux.

Mais certains assurés renoncent malgré tout à se faire soigner. Les raisons sont diverses et souvent multiples. L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion dans un parcours de soins.

Face à ces situations, l'Assurance Maladie a engagé une démarche complète, permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits, l'accès territorial aux soins, et de proposer aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné.

Ainsi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie par l'intermédiaire de la Direction de l'Intervention Sociale et de l'Accès aux Soins, définit sa politique en faveur de l'accès aux droits et aux soins des populations fragilisées et en particulier l'accès à la santé pour tous.

Quelques Chiffres clés :

En 2018, 26% de personnes interrogées ont exprimé avoir renoncé à au moins un soin au cours des 12 derniers mois, ce taux de renoncement aux soins exprimé en Maine et Loire est toujours stable.

La MiSAS (Mission Accompagnement Santé) de la CPAM du Maine-et-Loire accompagne les personnes fragiles en manque d'autonomie sur l'accès aux droits et à la santé (soins et prévention). Aujourd'hui ce sont 6 accompagnatrices qui assurent ces missions :

- Accompagnement aux droits (« Passeport santé ») : affiliation, complémentaire santé, médecin traitant, carte vitale voire compte Ameli (si assuré suffisamment autonome) ;
- Accompagnement aux soins : guidance dans le parcours de soins, prise de RDV, réassurance PS et assuré, aide financière, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (CSS et/ou privé) et/ou adaptation du contrat aux besoins ;
- Ateliers d'inclusion numérique.

En 2024, 5000 sollicitations de nos partenaires ont été traitées via un espace privilégié :

- Demandes de documents : Attestation de droits, CEAM ou CV (25%)
- Transmission ou suivi de dossier : C2S, Ouverture de droits, Aide financière... (75%)
- Autres demandes spécifiques : ... (25%)

Ce sont 2000 personnes environ, qui sont accompagnés chaque année (avec un besoin droit et/ou soin solutionné).

3. Objectifs de la convention

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté commune de :

- Favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées par Handicap Anjou ;
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé adaptées ;
- Renforcer la coopération entre les professionnels des deux structures ;
- Favoriser l'inclusion professionnelle, notamment par l'accueil de stagiaires ou de salariés en situation de handicap au sein de la CPAM.
- Sensibiliser les agents de la CPAM aux enjeux du handicap à travers des temps de formation et de partage d'expérience.

4. Axes de coopération

Les partenaires s'accordent sur plusieurs axes de travail :

4.1 Coopération opérationnelle et appui réciproque

- Organisation de rencontres régulières entre les équipes ;
- L'appui de la CPAM dans le parcours de soins des usagers de Handicap Anjou et sur des situations individuelles complexes ;
- Mobilisation de l'expertise de Handicap Anjou en appui des politiques d'inclusion de la CPAM.

4.2 Accès aux droits et prévention

- Information sur les droits sociaux et les dispositifs ;
- Actions de prévention santé ciblées (vaccination, santé mentale, dépistage...) ;
- Conception conjointe d'outils d'information accessibles.

4.3 Sensibilisation et formation

- L'organisation de temps d'échanges et de formations croisées.
- Intervention de professionnels de Handicap Anjou auprès des agents CPAM (et réciproquement) ;
- Partage de pratiques et retours d'expérience.

4.4 Insertion et inclusion professionnelles

- Accueil de stagiaires ou salariés en situation de handicap au sein de la CPAM ;
- Appui de l'équipe de Handicap Anjou pour faciliter les conditions d'accueil ;
- Valorisation des compétences professionnelles des personnes accompagnées.

5. Modalités de mise en œuvre

- Une réunion de pilotage annuelle sera organisée pour faire le point sur les actions menées et ajuster la convention si besoin.
- Chaque structure désignera un référent chargé de l'animation du partenariat.
- Un bilan annuel synthétique pourra être partagé aux instances respectives.

Un engagement réciproque pour une société inclusive

Ce partenariat illustre l'engagement des deux structures à créer des passerelles solides entre le secteur médico-social et l'assurance maladie. Il s'agit d'un partenariat vivant, fondé sur la confiance, la réciprocité, et l'expérimentation de nouvelles formes de coopération.

Contacts presse :

HandiCap'Anjou
Claire GUILLEAU
02 41 43 93 65 | siege.social@handicap-anjou.fr

CPAM de Maine-et-Loire
Annabelle MORICE
02 41 81 76 90 | annabelle.morice@assurance-maladie.fr